

Commission d'appel sur la
reconnaissance des titres de
compétence des enseignants
Rapport annuel 2022-2023

Message de la présidente

La Commission d'appel sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants est établie en vertu de la *Loi sur l'éducation*.

Cette commission traite principalement les appels ayant trait à la suspension ou à la révocation de certificats d'enseignement. Elle peut confirmer, modifier ou infirmer les décisions rendues par le registraire du Bureau de la certification du personnel enseignant.

Tout enseignant détenant un certificat d'enseignement du Nouveau-Brunswick peut présenter un appel en suivant la procédure décrite dans le *Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants*. La Commission peut également entendre l'appel de personnes qui n'ont pu obtenir un certificat d'enseignement, et ce, si les motifs du refus n'ont pas trait à la formation exigée.

Le registraire peut renvoyer à la Commission toute question ayant trait à la délivrance, à la suspension ou à la révocation de certificats d'enseignement aux fins d'une révision et d'une décision.

La présidente,
Johanne Thériault Paulin

Mandat

La Commission d'appel entend, détermine et traite de toute question en appel dont elle est saisie en vertu du paragraphe (2) ou qui lui est renvoyée en vertu du paragraphe (4) de la *Loi sur l'Éducation* et peut confirmer, modifier ou infirmer la décision rendue par le registraire en vertu de l'article 30 ou en disposer autrement.

Membres du conseil

La composition de la Commission est prescrite par le *Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants*. Les membres de la commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat de 3 ans. La Commission était composée des membres suivants en date du 31 mars 2023.

- Johanne Thériault, présidente
- Bert Cyr, vice-président, représentant de la communauté anglophone
- Andrée Poitras, vice-présidente, représentant de la communauté francophone
- Cheryl Richardson, représentante de la New Brunswick Teachers' Association
- Ellen Culbert, représentante de la New Brunswick Teachers' Association
- Laurie Laforge, représentante de la New Brunswick Teachers' Association
- Caroline Cormier, représentante de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick

- Denis-André Ward, représentant de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick
- Mylène Broquet, représentant de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick
- Thomas Geburt, représentant de la communauté anglophone
- Steeve Savoie, représentant de la communauté francophone
- Michel Côté, représentant de la communauté francophone

Trois postes sont à combler.

Comités et sous-comités

Lorsqu'un appel doit être entendu ou qu'une révision doit être menée, la présidente de la Commission forme un comité de trois personnes qui traitera la demande dans la langue officielle de choix du requérant.

Le comité comprendra la présidence et/ou un vice-président ainsi qu'un membre représentant la profession et un membre représentant la communauté.

Lois, politiques et règlements administratifs

La Commission est régie par la *Loi sur l'Éducation et le Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants*

Activités et paramètres (ICR)

Au cours du dernier exercice financier, la Commission a reçu une demande du registraire pour révision et décision. Au 31 mars 2023, la Commission n'avait pas encore rendu une décision dans ce dossier.

Information financière

BUDGET ET DÉPENSES DE LA COMMISSION DU 1 AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

Catégorie	Budget	Actuel
Per diem	0 \$	0 \$
Voyages et déplacements	0 \$	0 \$
Divers	0 \$	0 \$
TOTAL	0 \$	0 \$

Dotation

Sans objet